



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

FORCE OUVRIÈRE

Compte-rendu de l'audio-conférence situation sanitaire du 12/03/21

L'audio-conférence est présidée par M. Martinez, directeur interrégional.

1. Situation sanitaire sur le Grand Est (données de la Préfecture) :

La situation reste préoccupante avec une pression sur les services hospitaliers (70% des lits de réanimation sont occupés). Les départements de l'Aube et des Ardennes connaissent une hausse épidémique. 2215 personnes sont hospitalisés avec des cas plus graves liés au variant anglais. Le taux d'incidence régionale est en baisse à 184 /100000 hab. mais reste inférieur au niveau national (223). Les régions IDF, Hauts de France et PACA sont les plus impactées. Les pays limitrophes au Grand Est connaissent une situation comparable.

2. Situation au sein de la DIGE :

La situation est comparable : du 18 au 25 février dernier, nous avons connu un fort rebond de cas COVID-19 avec 8 cas recensés. Depuis le 11 mars, nous n'avons plus que 3 cas positifs (Metz et Nancy). 16 agents sont en septaine aujourd'hui. Notre situation est décroissante mais nécessite encore de la vigilance. Par rapport à d'autres régions douanières, notre situation est plus favorable.

3. Présentation de la note 21000032/RH4 du 23 février 2021, relative à la durée de quarantaine :

Cas positifs : désormais la durée d'isolement est fixée à 10 jours. Lorsque l'agent reprend son travail à échéance, il doit privilégier le télétravail sur une période de 7 jours.

Cas en septaine :

- pour les cas d'un agent en relation avec un collègue positif : il devra faire un test antigénique et s'isoler. La fin de l'isolement prend fin à compter de la date du test PCR réalisé à J+7 (J étant le dernier jour où il y a contact avec le collègue positif) ;
- pour le d'un agent suite) un cas contact issu de sa sphère privée : il devra faire un test antigénique suivi d'un test PCR réalisé à J+17 avec isolement (J = jour de constatation des symptômes de la personne positive.

4. Point de situation sur le télétravail :

Il convenait d'accroître le nombre de jours télétravaillés. Dans certains services, des efforts ont été réalisés (notamment au SND2R). Globalement, le taux de télétravail reste stable (452 conventions signées). Les congés de février ont eu un impact sur ce taux.

La DG a sollicité une enquête sur le télétravail au sein de chacun des services : 84% à la DR de Strasbourg et 49% pour la DR de Reims, 65% en moyenne sur le Grand Est.

5. Livraison de PC portables :

380 PC portables vont être livrés dans les DR du Grand Est. Chaque télétravailleur devra être équipé (portable avec station d'accueil ou unité fixe existante). Une note a été transmise à chacune des DR afin de recenser les besoins auprès des agents.

6. Le point sur le déploiement des agents SU de la DIPA :

Avec la crise sanitaire, le trafic aérien s'est fortement réduit. Les agents SU de la DIPA ont été redéployés en deux temps. La DIGE a évalué dans un premier temps ses besoins ayant permis le redéploiement de 17 agents au sein de la DI. Dans un second temps et sur la base du volontariat des agents, 6 agents seront redéployés sur la DI.

Questions diverses :

- Prise en charge des frais liés au télétravail : rien n'est prévu par la DG, cela ne relevant pas de sa compétence directe.

- Jour de carence suite à vaccination : le jour de la vaccination est couvert par une ASA.

- Impact lié au faible redéploiement d'agents de la DIPA au sein de la DIGE : la difficulté repose sur la base du volontariat des agents. Nous avons conscience que notre DI connaît une charge de travail conséquente liée aux contrôles frontières et demeure peu attractive. La difficulté repose aussi sur la réussite de lauréats du concours externe de personnes non originaires du Grand Est. Le comblement en sortie d'école est régulièrement sollicité; nous obtenons des sorties de stage mais cela reste encore insuffisant.

- Effectif du CODT : il n'y a aucun effet et aucune stratégie liée à un gel de postes. L'effectif de référence en cat. B est cohérent et en équilibre au CODT par rapport à l'ensemble des effectifs B et C implantés sur les trois lieux de travail de la résidence Metz Agglo (CODT/BSI/BFR).

Monsieur Martinez remercie l'ensemble des participants et les informe d'une prochaine audio-conférence le vendredi 26 mars prochain à 14h00.